VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION!

Placeurs et Spéculateurs.

PROPRIETES DE CHOIX

DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

Frederick Matthias Netzhammer et al vs Frank Frederick Netzhammer et les mineurs Emma Netzhammer et Annie Netzhammer.

No 79,504 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 405 rue Baronne, près de la rue Perdido, le 9 août 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 22 juin 1906 et signé le 28 juin 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme No 8200 rue Oak, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 135, borné par les rues Dublin, Oak (autrefois Quatrième), Dante (autrefois Madison) et Plum, désigné sur un plan fait par C. Mile Williams, voyer, la B J qui y est par la lettre A, ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin, et mesurant d'après ledit plan cinquante cinq pieds de face à la rue Oak sur une profondeur et façade de la rue Dublin, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds, et est composé du tout des lots numéros Nos 10 et 11.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 8206 rue Oak, situé dans le même district et îlet comme ci-dessus désigné sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, par le No 9, ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds de face à la rue Oak, et une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Tout ce que les propriétés ci-avant sont une subdivision de l'îlet No 150, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, d'après le plan fait par C. Mile Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, et seront vendues d'après ladite subdivision comme suit, à savoir:

3° Lot A, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 8206 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin et mesurant d'après ledit plan soixante dix pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dublin de cent vingt pieds.

4° Lot B est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

5° Lot C, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No municipal 8215 rue Oak, ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds.

6° Les lots D et E sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent cinquante pieds.

7° Lot F mesurant, d'après ledit plan, trente pieds de face à la rue Oak, de là sur une ligne de profondeur le séparant du lot E sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak et courant vers la rue Dante, seize pieds, de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak et courant vers la rue Oak cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak courant vers la rue Dante quatorze pieds de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot G sur ledit plan à la rue Oak cent pieds.

8° Les lots G et H sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

9° Le lot I ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le numéro municipal 8241 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dante et mesurant d'après ledit plan quarante six pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent pieds.

10° Le lot J ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 1217 rue Dante, ledit lot est contigu aux lots "F", "G", "H" et "I" dans le fond et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Dante, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pied.

11° Le lot K ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 1221 rue Dante, ledit lot est contigu aux lots "L", "M", "N" et "O" dans le fond et mesurant trente pieds trois pouces de face à la rue Dante, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

12° Le lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant, d'après ledit plan trente deux pieds, huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, et face à la rue Dante de cent quatre pieds neuf pouces.

13° Les lots L et M sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan trente deux pieds, huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent quarante pieds neuf pouces.

14° Le lot O mesurant, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de là sur une de profondeur le séparant du lot P, sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Plum, et courant vers la Dante six pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum huit pieds huit pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Dante et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N, sur le plan à la rue Plum, cent quarante pieds neuf pouces.

15° Le lot P et Q sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds six pouces.

16° Les lots R, S et T sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

17° Le lot U, formant l'encoignure des rues Plum et Dublin, et mesurant d'après ledit plan, trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade sur la rue Dublin de cent vingt pieds.

18° Les lots V et W contigus l'un à l'autre et mesurant chacun d'après ledit plan, trente pieds dix pouces à la rue Dublin par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Le revenu de la forge située No 8200 rue Oak et les effets mobiliers sur les lieux No 8205 rue Oak, comme il est détaillé dans l'inventaire pris par James Boyd Grimage, notaire, le 9 juin 1906, sera vendu, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 9 août 1906, à 10 heures a. m., sur les lieux Nos 8200 et 8205 rue Oak.

Conditions—Comptant.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance en un et deux ans de crédit, démontré par billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes pour l'année 1906, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant James Boyd Grimage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

8 juin—8 15 22 29—août 5 8 9

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE SIFFRAIM M. VASS. Cour Civile de District, Div. D., No 78336.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre du Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D des lots No 78,336, dans l'affaire de l'interdiction de Siffraim M. Vass, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 24 juillet 1906, la propriété ci-après décrite—

Une certaine portion de terre et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Webster, Colisée et Perrier et la ligne Bloomingdale (rue State), désignée par la lettre T dans l'îlet No 41, sur un plan d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, le 14 juillet 1904, annexé à un acte de vente passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 18 juillet 1904, d'après lequel dit plan, la dite portion de terre commençant à une distance de cinquante huit (58) pieds de la rue Colisée et mesurant quarante trois (43) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster, la même largeur dans le fond, par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Colisée de cent dix huit (118) pieds dix (10) pouces et sept (7) lignes, et une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Perrier de cent dix huit (118) pieds un (1) pouce et une (1) ligne, toutes deux étant rompues à une distance de cent (100) pieds trois (3) pouces de la rue Webster, laquelle dite portion de terre est composée du lot original No 8 et de quatorze (14) pieds six (6) pouces de face à la rue Webster par une profondeur prise du lot contigu au lot No 7 sur sa ligne de côté vers la rue Colisée.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1906, le coût de l'acte de vente pardevant Joseph F. Watton, notaire, payant pour n'importe lequel et tous les certificats requis, un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
No 318 rue Baronne.
23 juin—23 24—juil 1 8 15 22 24

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 75,351—Division C. — Succession de Edwin James. Attendu que Mme Mary E. James, veuve de feu Edwin James, de la ville de San Diego, comté de San Diego, Etat de Californie, en capacité de gardienne ou tutrice dûment nommée et qualifiée des personnes et des propriétés des mineures Rosa le James et Mary Margaret James, enfants mineurs de ladite Mme Mary E. James, et maintenant résidant avec elle à San Diego, Californie, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane les propriétés appartenant auxdites mineures, dans cette paroisse; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de ladite gardienne ou tutrice ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour—J. G. LYNCH, Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1906.

John F. Tobin, avocat.

30 juin—30—juil 3 12 22 30

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans. Le Division E—No 75,438—Interdiction de Mme Dorcas H. Fahey—Jugement.

Cette affaire est venue pour être entendue ce jour. Présents: Charles S. Rice, pour les demandeurs; Max Dinkelspiel, pour la défenderesse; et quand après avoir entendu les plaidoyers et le témoignage du Dr P. E. Archinard et Dr Sidney L. Théard, les experts nommés par la cour, la cour considérant que la défenderesse est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires pour les raisons ci-avant assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant cette affaire décrétant que la susdite Dorcas H. Marshall, veuve de James Fahey, est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, et prononçant son interdiction, les frais de cette procédure devant être payés de la propriété de ladite défenderesse, ensemble avec les honoraires des dits experts qui sont fixés à la somme de cinquante dollars chacun.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 22 octobre 1905.

Jugement signé en cour ouverte, 27 octobre 1906.

(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme:

P. A. DUCOING, Député Greffier.

23 juin—23 30—juil 7 14 23

AVIS AUX CREANCIERS

Charles Wenar versus Leon L. Schwartz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77,075 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Archibald A. Marx, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Saunders & Gurney, avocats. 20 juil—20 24 29

SI vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur!

GEO. ST-PAUL,
—ENCANTEUR—
Galeries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.
PHONE MAIN 2967—R.
137 RUE CARONDELET.
18 avril—1 mai

E. A. ANDRIEU,
SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU.
Propriétés Foncières, Stocks et Bons,
802 RUE PERDIDO
Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite 113. Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRE SPLENDIDE

Propriétés commerciales, résidences et vacantes dans le premier district.

Rues Magasin et Calliope, rue Erato et la paroisse Jefferson.—Splendide occasion pour placement.

Dans la succession de Odelie Zebriska
No 78,987—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs—bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 16 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 13 juillet 1906, par l'Hon. John St. Paul, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et adressé à Cicero A. Ramsey, encanteur, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 138, borné par les rues Magasin, Calliope, (autrefois rue Duplantier) Clio et Constance, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un devis dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 et lequel dit lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Calliope et mesurant trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Magasin, par une profondeur et façade de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces et pas de ligne à la rue Calliope. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages, connu comme Nos 1103-05 rue Magasin.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies etc., etc., situé dans le même îlet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre B et est contigu à celui du lot A ci-dessus devis et commençant à un point, trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope, ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme No 1107 rue Magasin.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le même îlet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre C, lequel lot est contigu à ceux des lots A et B ci-dessus devis dans le fond et mesurant soixante (60) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond par une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent des bâtisses à deux étages connues par les numéros 1026, 1028, 1030 rue Calliope.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, etc., etc., situé dans le premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Erato, Constance, Gravier et Magasin désigné par le No 1 sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, voyer, le 25 mai 1844, déposé en l'étude de D. L. McCay ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt neuf (29) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de face à la rue Erato, par une profondeur de cent soixante quinze (175) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne, entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée, sept pieds (7) de largeur, contigu au même. Les améliorations sont connues comme No municipal 1019 rue Erato.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, etc., etc., situé à Shrewsbury, paroisse de Jefferson, cet Etat borné par l'avenue Severn, les rues Première, Deuxième et Hulin, désigné par le numéro 6, d'après un plan [illegible] du 21 janvier 1837, déposé en l'étude de William Christy, notaire, paroisse d'Orléans.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le village de Harlem, paroisse de Jefferson, connu comme numéro cent seize (116) sur un divis par F. Wilkerson, voyer, approuvé par L. Bringier, voyer général, le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de William Boswell, pardevant Edward Barnett, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, moins la portion vendue à M. Hurtig consistant de deux lots, livre des transferts 14, folio 457.

Aussi l'îlet No cent dix sept (117), situé dans la même ville et paroisse que ci-dessus, l'îlet numéro cent vingt trois, moins cette portion vendue au New Orleans et Western Railroad.

Ilet numéro cent vingt quatre (124) le tout d'après le plan ci-dessus fait par le ci dessus nommé voyer.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer tous les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer l'acte ou les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John Dymond, Jr, avocat.

15 juil—15 22 29 — août 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District.

Succession de Mme Rebecca Morris Cherrie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division A—No 79,498.—En vertu d'un ordre de vente datée le 27 juin 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 2 août 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No trente trois, borné par les rues Valence, Bordeaux, Camp et Chestnut, et mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Valence sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions: Un cinquième ou plus comptant, et la balance, s'il y a, en un crédit de un an, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocat en cas de non paiement, l'acquéreur devant payer l'assurance, en plus et au-dessus de son enchère, les taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente pardevant Bus. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Oscar Schreiber, avocat pour l'administrateur.

30 juin—30—juillet 13 20 27—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District

Samuel Israelite Baptiste Church vs Jordan Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 78,390—En vertu d'un writ de fieri facias contre la demanderesse Samuel Israelite Baptiste Church et J. C. Perkins, J. B. Wilson, Matthew Wilson et Adeline Wilson, sécurités sur le bon d'opposition dans l'affaire ci-dessus et en faveur du défendeur Jordan Thomas, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 16 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti (autrefois Union), Bourbon (autrefois Bagatelle), Vertue et Force, désigné par le lot No 12 dans le devis par D. E. Seghers, voyer, daté le 10 décembre 1899, mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Tonti maintenant rue Touro, par cent vingt trois pieds, cinq pouces, quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Woodville & Woodville, avocats pour le demandeur en exécution.

13 juil—13 20 27—août 3 10 16

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Double à Deux Etages.

No 122 rue N. Roman, entre Canal et Iberville, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 août 1906, à midi.

Succession de Mlle Caroline Graff.

No 79,253—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 9 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le deuxième district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 juillet 1906 par l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, Douane et Canal, désigné comme lot No 18 de l'îlet No 51 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. N. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre est borné, sur un côté par le lot No 19 et sur l'autre côté par le lot No 17 et mesurant vingt mètres français vingt cinq pieds de face à la rue Roman sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à deux étages, avec un étage dans le fond, retiré de la banquette contenant de chaque côté 5 chambres, hangar, galerie sur la façade, citerne, etc., et est connu comme le No 122 rue N. Roman.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant huit (8) pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Intérêt payable annuellement, les dits billets devant être garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue et hypothèque spéciale sur la propriété ci-dessus décrite, avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, dans les ventes de crédit de la propriété foncière, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et devant assumer les taxes d'Etat et de ville de 1906.

George J. Unterseher, avocat.

305 bâtisse de la Bourse au Coton.

8 juil—8 15 22 29—août 5 8 9

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903. Intérieur rédécoré cette saison. Capacité de siège est de 1367.

Il sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, MARDI le 24 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 14 juin 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., No 78,935 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Françoise et Rempart, sur lion desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6") de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Legier, notaire, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD,
Encanteur.

W. L. Hughes, avocat.
E. A. Saurez, receveur.
24 juin—24—juil 1 8 15 22 24

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Odelie Zébriska.

Cour Civile de District—No 78,987.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District, Division D, daté le 13 juillet 1906, signé par l'Hon. John St Paul agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, absent en congé et à moi adressé, je procéderai de vendre, MERCREDI, le 25 juillet à 11 heures a. m., dans le local No 1026 rue Calliope près de la rue Magasin.

Un lot de meubles et effets mobilier, d'après l'inventaire enregistré.

Condition—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur,
Alvin E. Hébert, avocat.
15 juil—15 22 24 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lelia O. De Vezin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 79,739—Division A — Attendu que Edgar Trepagnier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lelia O. De Vezin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Merrick, Lewis & Gensler & Ralph J. Schwartz, avocats.

13 juil—13 17 22

Succession de Richard White.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 79,320 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. H. Hill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ph. J. Patorno, avocat.

13 juil—13 18 23

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN.

PAR LA COMPAGNIE D'ENCAN DE STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. Augusta Escheverria, femme de Ramon Bravo.

No 79,664—Cour Civile de District, Division D.

MEUBLES, LINGERIE, DIAMANTS ET BIJOUTERIE

PAR STERN'S AUCTION COMPANY en vertu d'un ordre daté le 10 juillet 1906 et signé par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans, Division D, je vendrai à la Bourse d'Encan des Stern, 344-348 rue Baronne MERCREDI, le 1er août à 11 heures A. M., diamants et bijouterie évalués à environ $2,000. Meubles, lingerie, articles de maison, etc.

Conditions—Comptant.

22 juil—22 29—août 1

SAM A. STERN, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE LOUIS RICHARD.

No 79,718—Cour Civile de District, Division A.

PAR STERN'S AUCTION Co.—En vertu d'un ordre daté le 28 juin 1906 et signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé il sera vendu LUNDI, le 23 juillet, à 11 heures A. M., au No 5033 rue Maritime un cheval et un wagon, articles de maison, outils de jardinier. Le comptant du même.

Conditions—Comptant.

15 juil—15 22 23

SAM A. STERN, Encanteur.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Jolis Cottages Doubles --- Sixième District.

A proximité des lignes de chars urbains, etc.

Nos 5517-19 RUE MAGASIN, entre les rues Octavia et Joseph.
Nos 533-35 et 529-31 RUE JOSEPH.
Entre les rues Constance et Laurel.

Interdiction de Susan Grasseauer—No 76,241, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Lemard L. Stern, encanteur, JEUDI, le 13 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 17 juillet 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 246 autrefois l'îlet No 20 suivant un plan par Thompson & Bauson, daté le 23 mars 1849 dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Octavia et Joseph, désigné comme lot No cinq, et mesurant trente pieds sur ligne de façade à la rue Magasin par une profondeur de cent quarante deux pieds neuf pouces entre lignes sur la ligne de divisant du lot No six et d'une largeur dans le fond de trente pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos 5517-19 rue Magasin et comprenant un splendide cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc.

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 188, borné par les rues Octavie, Laurel, Joseph et Constance désignés comme lots trente huit et trente neuf sur un devis annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 19 janvier 1888 d'après lequel ledits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Joseph sur une profondeur de cent trente cinq pieds trois pouces et six lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 533-35 et 529-31 rue Joseph et comprennent deux splendides cottages doubles retirés de la banquette et contenant de chaque côté galerie, trois chambres, citerne, hangars, etc.

Conditions—Comptant. Un tiers comptant, la balance en un deux et trois ans avec 7 pour cent d'intérêt par an, payable semi annuellement, sur ladite portion du crédit du prix, garantie par hypothèque et lien du vendeur. L'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1906.

Les actes de vente pardevant E. T. Freeman, notaire, aux frais des acquéreurs.

HIBERNIA BANK AND TRUST COMPANY, CURATRICE.

22 juin—22 29—août 5 12 19 23

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MARDI, 14 AOUT 1906

Succession de Elizabeth Brown — No 79,627, Cour Civile de District Division A.

Un Cottage Double élevé de terre très attrayant

Nos 3217-19 avenue Claiborne, entre les rues Lopez et Pardee.

Attention! Spéculateurs, Chercheurs de Home et Placeurs — A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. — A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur — Bureau 846 rue Commune — En vertu d'un ordre de l'Hon Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 11 juillet 1906 et à moi adressé, je vendrai en vente MARDI, le 14 août 1906 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cata, Douane, Lopez et Rendon, désigné par le No cinq, suivant un plan et certificat d'arpentage fait par E. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 27 mars 1895, ledit lot commençant à une distance de cent vingt trois pieds et six lignes de l'encoignure de la rue Lopez et mesurant trente et un pieds de face à la rue du Canal par cent trente neuf pieds et cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions. Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

L'acquéreur devant déposer